



Sainte-Livrade

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

ID : 031-213104961-20260928-202635-DE



EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil Municipal

La vie institutionnelle du mercredi 23 septembre 2026 à
20:00

En exercice : 11

Présents : 9

Excusés : 2

Absents : 0

Date de la convocation :
17/09/2026

Président de séance :
Madame Rachel TRILHE

Secrétaire de séance :
Mr Michel MORICE

Rapporteur :
Mme Anne COSTES

N° interne de l'acte :
2026-35

N° de feuillet : 2
Certifié exécutoire :
28 septembre 2026
Transmis au contrôle de
légalité le :
28 septembre 2026
Publié le :
28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Rachel TRILHE, Maire.

Membres présents :

Rachel TRILHE, Frédéric GOUBIER, Michel MORICE, Jacques LARRUE, Anne COSTES, Cédric FOURCASSIER, Émilie CELLA, Charlène BIGNERES, Marie BARRERE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Cédric JAEN (donne pouvoir à : Cédric FOURCASSIER), Christine FABREGUE (donne pouvoir à : Marie BARRERE)

Membres Absents :

Numéro interne de l'acte : 2026-35

Objet : Organisation d'une collecte de dons dans le cadre de la campagne Octobre Rose et reversement à la Ligue contre le cancer 31

Rapporteur : Anne COSTES

Le Conseil municipal,

Considérant que la commune de Sainte-Livrade s'associe à la campagne nationale Octobre Rose de sensibilisation au dépistage du cancer du sein ;

Considérant que, dans ce cadre, la Commune souhaite mettre à disposition du public une **urne scellée** en mairie, durant le mois d'octobre 2026, afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de déposer librement un don ;

Considérant que l'intégralité des sommes ainsi recueillies a vocation à être reversée à un organisme œuvrant dans la lutte contre le cancer du sein ;

Considérant que la Commune n'agit qu'en qualité d'intermédiaire et n'a

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **d'autoriser** l'organisation d'une collecte de dons par la mise à disposition d'une urne scellée en mairie durant le mois d'octobre 2026, dans le cadre de la campagne Octobre Rose ;
- **de désigner** la Ligue contre le cancer – Ligue contre le cancer 31 comme organisme bénéficiaire de l'intégralité des sommes recueillies ;
- **de préciser** que l'ouverture de l'urne et le comptage des fonds feront l'objet d'un procès-verbal contradictoire, et que la remise des sommes donnera lieu à la délivrance d'un reçu par l'organisme bénéficiaire ;
- **d'autoriser Madame le Maire** à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Résultats de vote : Pour: 11, Contre: 0, Abstentions: 0

Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Mr Michel MORICE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Fait à Sainte-Livrade le 23 sept 2026

Rachel TRILHE, Maire



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr